

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 28 AVRIL 2026 – 19h00
Salle des fêtes – 77650 SAINTE-COLOMBE**

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 2-9 : Installation des conseillers dans les commissions - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-10 : Institution et désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-11 : Institution et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-12 : Institution et élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-13 : Désignation des délégués au SMETOM GEEODE - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-14 : Désignation des délégués au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E77) - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-15 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A) - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-16 : Désignation des délégués au SMEP du Grand Provinois - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-17 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion des Eaux des Deux Morins (S.M.A.G.E) - **approuvée à l'unanimité**

2-18 : Désignation des délégués au Syndicat d'Aménagement de Gestion des Eaux (SyAGE) - **approuvée à l'unanimité**

2-19 : S.A.G.E Bassée-Voulzie : Désignation d'un délégué de la Communauté de Communes du Provinois à la Commission Locale de l'Eau - **approuvée à l'unanimité**

2-20 : Désignation des délégués au Syndicat Seine-et-Marne Numérique - **approuvée à l'unanimité**

2-21 : Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire -- **approuvée à l'unanimité**

2-22 : Désignation des représentants à la Mission Locale du Provinois - **approuvée à l'unanimité**

2-23 : Désignation de représentants au conseil d'administration de l'Internat d'Excellence de Sourdon - **approuvée à la majorité (63 voix « pour », 1 voix « contre ») : Julien LIMONGI**

2-24 : Désignation de représentants au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Provins - **approuvée à l'unanimité**

2-25 : Désignation d'un représentant à Ingénierie Départementale 77 - **approuvée à l'unanimité**

2-26 : Vote du taux 2026 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Régime Général - **approuvée à l'unanimité**

2-27 : Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'AJECTA - **approuvée à l'unanimité**

2-28 : Subvention exceptionnelle en faveur de la Mission Locale du Provinois - **approuvée à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/9

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui propose de créer huit commissions thématiques et de les dénommer comme suit :

- 1) Enfance et Jeunesse
- 2) Transport et Mobilités
- 3) Finances et OPAH-RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain)
- 4) Travaux, bâtiments et santé
- 5) Développement économique et tourisme
- 6) Culture
- 7) Administration générale, habitat, logement et mutualisation
- 8) Sport

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire d'installer les conseillers communautaires dans ces huit commissions.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer huit commissions.

Dit que les huit commissions de la Communauté de Communes du Provinois, sont en sus du Vice-Président en charge de la délégation, composées de la manière suivante :

Enfance et Jeunesse 7 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marie-Pierre CANAPI (Provins) 2. Nicolas FERTEL (Provins) 3. Virginie HUBLIER (Rupéreau) 4. Annie KAMINSKI (Sainte-Colombe) 5. Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly) 6. Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel)
Transport et Mobilités 8 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine) 2. Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge) 3. Alexandre De MEULENAERE (Bannost-Villegagnon) 4. Marlène LEGRAND (Léchelle) 5. Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) 6. Virginie PATYK (Provins) 7. Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice)
Finances et OPAH-RU 8 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Xavier BOUVRAIN (Mortery) 2. Olivier CAVE (Provins) 3. Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) 4. Sandra JOURNO (Longueville) 5. Jacques SIMONY (Voulton) 6. Marc JACOB (Chalautre-la-Grande) 7. David LUDOT (Sainte-Colombe)

Travaux, bâtiment et santé 8 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) 2. Jessica COUSIN (Provins) 3. Alexandre FLEJO (Frétoy) 4. Séverine FRANCO (Beton-Bazoches) 5. Philippe MAISONNEUVE (Champcenest) 6. Laure MASSON-MIGLIORI (Melz-sur-Seine) 7. Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy)
Développement économique et tourisme 9 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Claude BONICI (Poigny) 2. Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) 3. Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) 4. François MARCHAND (Provins) 5. Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud) 6. Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges) 7. Patrick LEBAT (Bezalles) 8. Emilie LOISON (Sourdun)
Culture 8 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) 2. Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins) 3. Gérard COGNYL (Les Marêts) 4. Valentin GRAJQEVCI (Provins) 5. Fabien PERNEL (Boisdon) 6. Jean-Philippe PILLOUD (Provins) 7. Marjorie SCOUBE (Courtacon)
Administration Générale, habitat, logement et mutualisation 8 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) 2. Chérifa BAALI CHERIF (Provins) 3. Aurélie BAUDET (Provins) 4. David BERNARD (Augers-en-Brie) 5. Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) 6. Fabien PERRINO (Provins) 7. Claude-Henri TONNEAU (Longueville)
Sport 8 Membres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lucie FONTANE (Provins) 2. Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) 3. Julien LIMONGI (Provins) 4. Perrine MAIRE (Provins) 5. Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux) 6. Marie-Christine VINCENT (Provins) 7. Sébastien VOELTZEL (Provins)

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/10

Étaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéroux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

INSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur le fait que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Contribution Foncière des Entreprises et les communes membres, ont l'obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Considérant que cette commission a pour mission d'étudier et d'évaluer les transferts de charges au moment du transfert de compétences des communes vers l'E.P.C.I ou, du retour de compétences vers les communes,

- Que la loi ne fixe aucune règle quant au nombre des membres composant cette commission.
- Que toutefois, chaque commune doit obligatoirement disposer d'au moins, un représentant.

Considérant qu'il est proposé que la C.L.E.C.T soit composée des membres du bureau exécutif, ainsi que des maires de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Décide à l'unanimité, de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Dit que cette commission sera composée de la manière suivante :

Olivier LAVENKA (Provins) - Président	Patrick LEBAT - Membre du bureau (Maire de Bezalles)
Christine BOULET (Courchamp) 1ère vice-présidente	Christophe LEFEVRE - Membre du bureau (Maire de Saint-Martin-du-Boschet)
Eric TOPRIER (Sourdun) 2ème vice-président	Martine LEGRAND - Membre du bureau (Maire de Léchelle)
Eric JEUNEMAITRE (Provins) 3ème vice-président	Béatrice MANZANO MISAK - Membre du bureau (Maire de Rouilly)
Tony PITA (Sourdun) 4ème vice-président	François MARCHAND - Membre du bureau (Conseiller communautaire de Provins)
Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe) 5ème vice-président	Laure MASSON - Membre du bureau (Maire de Melz-sur-Seine)
Christine RAMEAUX (Provins) 6ème vice-présidente	Olivier MAZZUCHELLI - Membre du bureau (Maire de Cerneux)
Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) 7ème vice-président	Jean-Patrick SOTTIEZ - Membre du bureau (Maire de Soisy-Bouy)
Cyril BERNIER (Longueville) 8ème vice-président	Fabien PERNEL- (Maire de Boisdon)
Chantal BELLACHE - Membre du bureau (Maire de Chalaudre-la-Petite)	Philippe MAISONNEUVE (Maire de Champcenest)
David BERNARD - Membre du bureau (Maire d'Augers-en-Brie)	Bruno PELLICIARI (Maire de La Chapelle Saint Sulpice)
Jacqueline BILOWUS - Membre du bureau (Maire de Sancy-les-Provins)	Jean-Noël KARTNER (Maire de Chenoise-Cucharmoy)
Claude BONICI - Membre du bureau (Maire de Poigny)	Marjorie SCOUBE (Maire de Courtacon)
Pierre CAUMARTIN - Membre du bureau (Maire de Maison-Rouge-en-Brie)	Philippe FORTIN (Maire de Longueville)

Emmanuel CHAMPENOIS - Membre du bureau (Maire de Vulaines-les-Provins)	Nicolas BRODARD (Maire de Louan-Villegruis-Fontaine)
Alexandre DE MEULENAERE - Membre du bureau (Maire de Bannost-Villegagnon)	Gérard CONGYL (Maire de Les MARÊTS)
Nicolas FERTEL - Membre du bureau (Conseiller communautaire de Provins)	Olivier ARTHUR (Maire de Montceaux-les-Provins)
Alexandre FLEJO - Membre du bureau (Maire de Frétoy)	Xavier BOUVRAIN (Maire de Mortery)
Séverine FRANCO - Membre du Bureau (Maire de Beton-Bazoches)	Virginie HUBLIER (Maire de Rupéreux)
Catherine GALLOIS - Membre du bureau (Maire de Saint-Hilliers)	(Maire de Saint-Brice)
Monique GEORGE - Membre du bureau (Maire de Beauchery-Saint-Martin)	Christophe POUYES (Maire de Saint-Loup-de-Naud)
Marc JACOB - Membre du bureau (Maire de Chalautre-la-Grande)	Jacques SIMONY (Maire de Voulton)

Déclare les membres de la C.L.E.C.T installés dans leur fonction.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être détournée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/11

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

INSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

-dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Décide à l'unanimité de l'institution d'une commission d'Appel d'Offres.

Dit que La liste candidate déposée est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET
Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Dit que la Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

- Du Président : le Président de la Communauté de Communes du Provinois, ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET
Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Déclare à l'unanimité, les membres de la C.A.O installés dans leurs fonctions.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/12

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéroux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

INSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur la nécessité d'élire les membres composant la Commission de Délégation de Service Public.

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

- L'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°2 du 21 janvier 2013 portant création de la Communauté de Communes du Provinois au 2 avril 2013.

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public est l'équivalent de la C.A.O en matière de marchés publics.

- Que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, cette commission est compétente pour :

- Ouvrir les candidatures reçues.
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Ouvrir les offres des candidats admis à présenter une offre.
- Formuler un avis sur les offres après analyse de ces dernières et avant négociations.
- Donner son avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %.

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public est composée :

- D'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit de la commission, ou son représentant.
- De 5 titulaires et de 5 suppléants.

- Que peuvent également participer à la commission avec voix consultative un ou plusieurs agents de l'E.P.C.I désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Décide à l'unanimité de l'institution d'une commission de Délégation de Service Public.

Dit que La liste candidate déposée est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET

Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Dit que la Commission de Délégation de Service Public est composée comme suit :

- Du Président : le Président de la Communauté de Communes du Provinois, ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET
Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Déclare à l'unanimité, les membres de la commission de Délégation de Service Public installés dans leurs fonctions.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/13

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E

Entendu l'exposé du Président, sur le fait qu'il revient à la Communauté de Communes du Provinois de désigner les délégués qui siègeront au sein du S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E.

Vu les statuts du S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E.

Considérant que la Communauté de Communes doit être représentée au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E par 39 titulaires et 39 suppléants.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

DELEGUES TITULAIRES AU S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E : 39

1	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
2	SANCY-LES-PROVINS	BILOWUS	Jacqueline
3	POIGNY	BONICI	Claude
4	VULAINES-LES-PROVINS	CHAMPENOIS	Emmanuel
5	LONGUEVILLE	CIOTTI	Martine
6	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	COURVOISIER	Stéphane
7	BANNOST-VILLEGAGNON	de MEULENAERE	Alexandre
8	SAINT-HILLIERS	DE REVIERE	Chrystelle
9	PROVINS	ENAMA	Augustine
10	FRETOY	FLEJO	Alexandre
11	BETON-BAZOCHE	FRANCO	Séverine
12	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	FRANCOIS	Jean-Christophe
13	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	GEORGE	Monique
14	PROVINS	GRAJQEVCI	Valentin
15	PROVINS	HOTIN-LETANG	Julie
16	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
17	PROVINS	JEUNEMAITRE	Eric
18	SOURDUN	JONQUOY	Olivier
19	CHENOISE-CUCHARMOY	KARTNER	Jean-Noël
20	SAINTE-COLOMBE	LAMBERT	Katia
21	BEZALLES	LEBAT	Patrick
22	JOUY-LE-CHATEL	LECLERC	Isabelle
23	SOISY-BOUY	LECLERE	Franck
24	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	LEFEVRE	Christophe
25	LECELLE	LEGRAND	Martine

26	PROVINS	MAIRE	Perrine
27	CHAMPCENEST	MAISONNEUVE	Philippe
28	ROUILLY	MANZANO MISAK	Béatrice
29	PROVINS	MARCHAND	François
30	CERNEUX	MAZZUCHELLI	Olivier
31	SAINT-LOUP-DE-NAUD	MOREAU	Jean-Philippe
32	PROVINS	PATRON	Hervé
33	BOISDON	PERNEL	Fabien
34	PROVINS	PERRINO	Fabien
35	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony
36	MORTERY	PLASMANS	Géraldine
37	PROVINS	RAMEAUX	Christine
38	MELZ-SUR-SEINE	ROUVE	Cyril
39	VOULTON	VICENTE	Isabelle

DELEGUES SUPPLEANTS AU S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E : 39

1	BEZALLES	ANDRE	Pierre
2	JOUY-LE-CHÂTEL	BACHELET	Stéphane
3	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
4	AUGERS-EN-BRIE	BERNARD	David
5	MORTERY	BOUVRAIN	Xavier
6	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BRODARD	Nicolas
7	PROVINS	CANAPI	Marie-Pierre
8	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CAUMARTIN	Pierre
9	LES MARETS	COGYL	Gérard
10	PROVINS	COUSIN	Jessica
11	CHAMPCENEST	DI MEO	Sebastien
12	PROVINS	FERTEL	Nicolas
13	PROVINS	FONTAINE	Lucie
14	LONGUEVILLE	FORTIN	Philippe
15	PROVINS	GAUFILLIER	Dominique
16	COURCHAMP	GUERTAULT	Jacky

17	BANNOST-VILLEGAGNON	HENNON	Brigitte
18	RUPEREUX	HUBLIER	Virginie
19	PROVINS	JIBRIL	Abdelhafid
20	SAINTE-COLOMBE	KAMINSKI	Annie
21	CERNEUX	LANGÉ	Aurélie
22	PROVINS	LAVENKA	Olivier
23	SAINTE-MARTIN-DU-BOSCHET	LOPES	Maude
24	MELZ-SUR-SEINE	MASSON MIGLIORI	Laure
25	BETON-BAZOCHE	MAURY	Ingrid
26	BOISDON	MILLET	Michel
27	POIGNY	MORIN	François
28	PROVINS	PATYK	Virginie
29	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	PELLICIARI	Bruno
30	PROVINS	PILLOUD	Jean-Philippe
31	ROUILLY	PINSARD	Christophe
32	SAINTE-LOUP-DE-NAUD	POUYES	Christophe
33	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ROCHER	Nadège
34	CHALAUTRE-LA-PETITE	ROLLET	Marie-Christine
35	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	SCHELMER	Patrice
36	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	SLIMANI	Mariama
37	SOISY-BOUY	SOTTIEZ	Jean-Patrick
38	SOURDUN	TORPIER	Eric
39	PROVINS	VOELTZEL	Sébastien

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, ces délégués pour représenter la Communauté de communes du Provinois au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LA VENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/14

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, , Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS « S2E77 »

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait qu'il revient à la Communauté de Communes du Provinois de désigner les délégués qui siègeront au sein du syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais dit « S2E77 »,

Vu les statuts du syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais dit « S2E77 ».

Considérant que la Communauté de Communes doit être représentée au syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais dit « S2E77 », par 39 titulaires et 39 suppléants.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

DELEGUES TITULAIRES AU S2E 77 : 39

1	SANCY LES PROVINS	AHLY	Nino
2	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ARTHUR	Olivier
3	PROVINS	BAALI CHERIF	Chérifa
4	AUGERS-EN-BRIE	BANNE	Pascal
5	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
6	POIGNY	BONICI	Claude
7	COURCHAMP	BOULET	Christine
8	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BOURDON	Louis
9	PROVINS	CANAPI	Marie-Pierre
10	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CAUMARTIN	Pierre
11	SOURDUN	CHARPENTIER	Cécile
12	MELZ-SUR-SEINE	CLAUSS	Cyril
13	LES MARETS	COGNYL	Gérard
14	RUPEREUX	DAVY	Jérôme
15	VULAINES-LES-PROVINS	DE BISSCHOP	Brice
16	BANNOST-VILLEGAGNON	de MEULENAERE	Alexandre
17	SAINTE-COLOMBE	DE TROYER	Marc
18	BETON-BAZOUCHES	DELABARRE	Romain
19	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	DUGUE	Florent
20	FRETOY	FLEJO	Alexandre
21	LONGUEVILLE	FORTIN	Philippe
22	SAINT-HILLIERS	GALLOIS	Catherine
23	MORTERY	GODRON	Guy

24	PROVINS	HOTIN-LETANG	Julie
25	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
26	CHENOISE-CUCHARMOY	KARTNER	Jean-Noël
27	BEZALLES	LEBAT	Patrick
28	LECHELLE	LEGRAND	Martine
29	CHAMPCENEST	MAISONNEUVE	Philippe
30	PROVINS	MARCHAND	François
31	CERNEUX	MAZZUCHELLI	Olivier
32	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	PELLICIARI	Bruno
33	BOISDON	PERNEL	Fabien
34	PROVINS	PERRINO	Fabien
35	ROUILLY	PINSARD	Christophe
36	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony
37	JOUY-LE-CHATEL	POINT	Denis
38	SAINT-LOUP-DE-NAUD	POUYES	Christophe
39	VOULTON	SIMONY	Jacques

DELEGUES SUPPLEANTS AU S2E 77 : 39

1	VOULTON	AGASSE	Anthony
2	BEZALLES	ANDRE	Pierre
3	LES MARETS	ARBOR	Christian
4	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
5	AUGERS-EN-BRIE	BERNARD	David
6	SANCY-LES-PROVINS	BILOWUS	Jacqueline
7	BOISDON	BONY	Véronique
8	MORTERY	BOUVRAIN	Xavier
9	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BRODARD	Nicolas
10	MONTCEAUX-LES-PROVINS	CARVALHO	Sandra
11	LONGUEVILLE	CIOTTI	Martine
12	PROVINS	COUSIN	Jessica
13	CHENOSIE-CUCHARMOY	DEMAHIS MBEMBA	Laure
14	CHAMPCENEST	DI MEO	Sébastien

15	COURTACON	FADIN	Joël
16	PROVINS	FERTEL	Nicolas
17	FRETOY	FONTELLE	Marielle
18	BETON-BAZOCHE	FRANCO	Séverine
19	PROVINS	GAUFILLIER	Dominique
20	SAINT-LOUP-DE-NAUD	GRELLET	Frédérique
21	SOISY-BOUY	GUILVERT	Pascal
22	BANNOST-VILLEGAGNON	HENNON	Brigitte
23	PROVINS	JIBRIL	Abdelhafid
24	CERNEUX	LANGE	Aurélie
25	PROVINS	LAVENKA	Olivier
26	LECHELLE	LEMOT	Eric
27	SOURDUN	LOIR	Annie
28	PROVINS	MAIRE	Perrine
29	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	MOREL	Valérie
30	POIGNY	MORIN	François
31	PROVINS	PATRON	Hervé
32	SAINT-HILLIERS	PIERRU	Hugo
33	PROVINS	PRADOUX	Delphine
34	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ROCHER	Nadège
35	CHALAUTRE-LA-PETITE	ROLLET	Marie-Christine
36	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	SLIMANI	Mariama
37	JOUY-LE-CHATEL	SOULEYREAU	Patricia
38	SOURDUN	TORPIER	Eric
39	PROVINS	VINCENT	Marie-Christine

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, ces délégués pour représenter la Communauté de communes du Provinois au syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/15

Étaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE-VOULZIE-AUXENCE (S.M.B.V.A)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait qu'il revient à la Communauté de Communes du Provinois de désigner les délégués qui siègeront au sein du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence.

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence.

Considérant que la Communauté de Communes doit être représentée au syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence, par 25 titulaires et 25 suppléants.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

DELEGUES TITULAIRES AU S.M.B.V.A : 25

1	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	BOURON	Fabien
2	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
3	CHALAUTRE-LA-PETITE	HUCK	Siegfried
4	CHENOISE-CUCHARMOY	LACOMME	Arnaud
5	COURCHAMP	BOULET	Christine
6	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	SEYNAEVE	Raymond
7	LECHELLE	LEGRAND	Martine
8	LONGUEVILLE	BERNIER	Cyril
9	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BRODARD	Nicolas
10	MAISON-ROUGE	FAURE	Jean-Claude
11	MELZ-SUR-SEINE	MASSON	Laure
12	MORTERY	PROFFIT	Hervé
13	POIGNY	MORIN	François
14	PROVINS	JEUNEMAITRE	Eric
15	ROUILLY	PAOLETTI	Sandrine
16	RUPEREUX	HUBLIER	Guillaume
17	PROVINS	LAVENKA	Olivier
18	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
19	SAINT-HILLIERS	PARIGOT	Bertrand
20	SAINT-LOUP-DE-NAUD	GOUTTEBROZE	Véronique
21	SOISY-BOUY	CHENAULT	Vincent
22	SOURDUN	JONQUOY	Olivier
23	VILLIERS-SAINT-GEORGES	MENNESON	Michel
24	VOULTON	SIMONY	Jacques
25	VULAINES-LES-PROVINS	DE BISSCHOP	Charles

DELEGUES SUPPLEANTS AU S.M.B.V.A : 25

1	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	PETIPAS	Carine
2	CHALAUTRE-LA-GRANDE	RAVION	Francis
3	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
4	CHENOISE-CUCHARMOY	BONTOUR	Alain
5	COURCHAMP	LOIR	Annie
6	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	PELLICIARI	Bruno
7	LECHELLE	MIRVAUX	Robin
8	LONGUEVILLE	ROBOT	Hervé
9	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CORRAL-MUR	Anna
10	MAISON-ROUGE	COURVOISIER	Stéphane
11	MELZ-SUR-SEINE	CLAUSS	Cyril
12	MORTERY	DIOT	Alexandre
13	POIGNY	GUYOT	Marilyne
14	PROVINS	PERRINO	Fabien
15	PROVINS	RAMEAUX	Christine
16	ROUILLY	VIGNIER	Laurent
17	RUPEREUX	HUBLIER	Virginie
18	SAINTE-COLOMBE	BLONDELOT	Jean-Baptiste
19	SAINT-HILLIERS	GALLOIS	Catherine
20	SAINT-LOUP-DE-NAUD	POUYES	Christophe
21	SOISY-BOUY	SOTTIEZ	Jean-Patrick
22	SOURDUN	ADAMSKI	Michel
23	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony
24	VOULTON	PIERRE	Jean-Michel
25	VULAINES-LES-PROVINS	CHAMPENOIS	Emmanuel

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, ces délégués pour représenter la Communauté de communes du Provinois au Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LA VENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/16

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon).

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M.E.P DU GRAND PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait qu'il revient à la Communauté de Communes du Provinois de désigner les délégués qui siègeront au sein du S.M.E.P du Grand Provinois.

Vu les statuts du S.M.E.P du Grand Provinois.

Considérant que la Communauté de Communes doit être représentée au SMEP du Grand Provinois par 20 titulaires et 20 suppléants.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

DELEGUES TITULAIRES AU S.M.E.P. du Grand Provinois : 12

1	COURCHAMP	BOULET	Christine
2	JOUY-LE-CHATEL	BACHELET	Stéphane
3	LONGUEVILLE	BERNIER	Cyril
4	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CAUMARTIN	Pierre
5	POIGNY	BONICI	Claude
6	PROVINS	RAMEAUX	Christine
7	PROVINS	JEUNEMAITRE	Eric
8	PROVINS	LAVENKA	Olivier
9	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
10	SOISY-BOUY	SOTTIEZ	Jean-Patrick
11	SOURDUN	TORPIER	Eric
12	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony

DELEGUES SUPPLEANTS AU S.M.E.P. du Grand Provinois : 12

1	BANNOST-VILLEGAGNON	de MEULENAERE	Alexandre
2	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	GEORGE	Monique
3	BETON BAZOCHES	FRANCO	Séverine
4	BEZALLES	LEBAT	Patrick
5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
6	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
7	CHENOISE-CUCHARMOY	KARTNER	Jean-Noël
8	FRETOY	FLEJO	Alexandre
9	LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	BRODARD	Nicolas
10	MORTERY	BOUVRAIN	Xavier
11	VOULTON	SIMONY	Jacques
12	VULAINES-LES-PROVINS	CHAMPENOIS	Emmanuel

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, ces délégués pour représenter la Communauté de communes du Provinois au S.M.E.P du Grand Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/17

Étaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdan), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon).

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN (S.M.A.G.E)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait qu'il revient à la Communauté de Communes du Provinois de désigner les délégués qui siègeront au sein du SMAGE des Deux Morin.

Vu la délibération du SMAGE des Deux Morin en date du 4 septembre 2019.

Considérant que le Syndicat Mixte fermé d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (S.M.A.G.E.) constitue la structure porteuse qui réalisera ou fera réaliser toutes les actions concourant à la mise en œuvre des orientations du S.A.G.E.

Considérant que l'article 6 des statuts du S.M.A.G.E prévoit que le nombre de délégués par E.P.C.I membre peut être fixé de 1 à 4. Il est déterminé selon les critères suivants :

- ✓ 70 % pour la population de chaque E.P.C.I dans le bassin versant de Deux Morin ;
- ✓ 30 % pour la surface de chaque E.P.C.I dans le bassin versant des Deux Morin.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois doit nommer 4 délégués titulaires pour siéger au comité syndical du S.M.A.G.E et 4 délégués suppléants.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

Délégués titulaires :

- 1) David BERNARD (Conseiller communautaire d'Augers-en-Brie)
- 2) Christine BOULET (Conseillère communautaire de Courchamp)
- 3) Alexandre de Meulenaere (Conseiller communautaire de Bannost-Villegagnon)
- 4) Michel MENNESSON (Conseiller municipal de Villiers-Saint-Georges)

Délégués suppléants :

- 1) Séverine FRANCO (Conseillère communautaire de Beton-Bazoches)
- 2) Patrick LEBAT (Conseiller communautaire de Bezalles)
- 3) Vincent PARISOT (Conseiller municipal de Frétoy)
- 4) Fabien PERNEL (Conseiller communautaire de Boisdon)

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, les 4 délégués titulaires nommément désignés dans le tableau ci-dessus pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement des eaux des Deux Morin.

Désigne à l'unanimité, les 4 délégués suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessus pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement des eaux des Deux Morinavec voix délibérative en cas d'empêchement de délégués.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/18

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, , Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX (SYAGE)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait qu'il revient à la Communauté de Communes du Provinois de désigner les délégués qui siègeront au sein du Syndicat d'Aménagement de Gestion des Eaux (SyAGE).

Vu les statuts du Syndicat d'Aménagement de Gestion des Eaux (SyAGE).

Considérant que

- la Communauté de communes du Provinois doit être représentée au sein du Comité Syndical du SyAGE pour les compétences « GEMAPI » et « Mise en œuvre du SAGE » auxquelles elle adhère.
- les statuts du SyAGE fixent le nombre de délégués des collectivités membres au vu de leur population. De ce fait, nous devons désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

Délégué titulaire

- Alexandre DE MEULENAERE (Conseiller communautaire de Bannost-Villegagnon)

Délégué suppléant

- Patrick LEBAT (Conseiller communautaire de Bezalles)

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée.

Désigne à l'unanimité, Alexandre DE MEULENAERE délégué titulaire pour les compétences « GEMAPI » et « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la Communauté de Communes du Provinois.

Désigne à l'unanimité, Patrick LEBAT délégué suppléant pour les compétences « GEMAPI » et « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la Communauté de Communes du Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/19

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, , Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAIRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante(Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**S.A.G.E BASSEE-VOULZIE : DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PROVINOIS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que le conseil communautaire a approuvé le projet de périmètre du S.A.G.E Bassée-Voulzie.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code de l'Environnement, une Commission Locale de l'Eau (C.L.E) a été créée pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée-Voulzie.

- Que cette commission est le noyau décisionnel du S.A.G.E. et qu'elle est constituée de 80 membres répartis dans 3 collèges :
 1. Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (40 membres),
 2. Le collège des représentants des usagers, de propriétaires riverains des organisations professionnelles et des associations (22 membres),
 3. Le collège des représentants de l'Etat et des établissements publics (18 membres).

Considérant que la Communauté de Communes est intégrée au collège n°1 et qu'elle doit donc désigner un représentant.

Considérant qu'il est proposé de désigner Alexandre DE MEULENAERE (Conseiller communautaire de Bannost-Villegagnon), pour représenter la Communauté de Communes au sein de la CLE.

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, Alexandre DE MEULENAERE pour représenter la Communauté de communes du Provinois à la Commission Locale de l'Eau.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/20

Étaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéroux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SEINE ET MARNE NUMERIQUE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que le conseil communautaire, par délibération du 26 avril 2013, a décidé de l'adhésion de la Communauté de Communes du Provenois au Syndicat « Seine et Marne Numérique ».

Vu les statuts du Syndicat « Seine et Marne Numérique ».

Considérant que la Communauté de Communes doit être représentée au Syndicat « Seine et Marne Numérique » par 2 titulaires et 2 suppléants.

Considérant qu'il est proposé de désigner les délégués suivants à ce syndicat, à savoir :

Délégués titulaires :

- Stéphane BACHELET (Conseiller communautaire de Jouy-le-Châtel)
- Monsieur Tony PITA (Conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges)

Délégués suppléants :

- Claude BONICI (Conseiller communautaire de Poigny)
- Christine BOULET (Conseillère communautaire de Courchamp)

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, Stéphane BACHELET et Tony PITA en qualité de représentants titulaires et Claude BONICI et Christine BOULET en qualité de représentants suppléants, pour siéger au syndicat « Seine et Marne Numérique ».

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/21

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Pelitte), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdu), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire,

Vu la délibération prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Provinois n°1/17 portant «Création d'un office de tourisme intercommunautaire» lors de la séance du 03 février 2017.

Considérant que le Conseil d'Administration de l'office de tourisme intercommunautaire sera composé de neuf représentants de la Communauté de Communes du Provinois,

- Qu'en conséquence, il appartient au conseil communautaire de désigner ses neuf représentants.

Les candidatures suivantes sont proposées :

1. Alain BALDUCCI
2. Claude BONICI
3. Laure DEMAHIS-MBEMBA
4. Catherine GALLOIS
5. François MARCHAND
6. Patrick LEBAT
7. Emilie LOISON
8. Christophe POUYES
9. Nadège ROCHER

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, les personnes nommées ci-dessous pour représenter la Communauté de Communes du Provinois au Conseil d'Administration de l'office de tourisme intercommunautaire :

1. Alain BALDUCCI
2. Claude BONICI
3. Laure DEMAHIS-MBEMBA
4. Catherine GALLOIS
5. François MARCHAND
6. Patrick LEBAT
7. Emilie LOISON
8. Christophe POUYES
9. Nadège ROCHER

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/22

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, , Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAÎTRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur le fait que la Communauté de communes du Provinois est adhérente à la Mission Locale du Provinois,

Considérant que le Conseil d'Administration de la Mission Locale du Provinois est composé de 4 représentants de la Communauté de Communes du Provinois.

- Qu'en conséquence, il appartient au conseil communautaire de désigner ses quatre représentants.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- 1) Valentin GRAJQEVCI (Conseiller communautaire de Provins)
- 2) Augustine ENAMA (Conseillère municipale de Provins)
- 3) Julie HOTIN (Conseillère municipale de Provins)
- 4) Monique GEORGE (Conseillère communautaire de Beauchery-Saint-Martin)

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à l'unanimité, les personnes nommées ci-dessous pour représenter la Communauté de Communes du Provinois au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Provinois :

- 1) Valentin GRAJQEVCI (Conseiller communautaire de Provins)
- 2) Augustine ENAMA (Conseillère municipale de Provins)
- 3) Julie HOTIN (Conseillère municipale de Provins)
- 4) Monique GEORGE (Conseillère communautaire de Beauchery-Saint-Martin)

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/23

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéroux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNAT D'EXCELLENCE DE SOURDUN

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que, la Communauté de Communes est invitée à désigner deux représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Internat d'Excellence de Sourdun, à savoir un titulaire et un suppléant.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Christine BOULET (Conseillère communautaire de Courchamp)
- Suppléant : Martine LEGRAND (Conseillère communautaire de Léchelle)

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Désigne à la majorité : (63 voix « pour », 1 voix « contre ») : Julien LIMONGI), Christine BOULET comme titulaire, et Martine LEGRAND, comme suppléante.

Décide qu'elles représenteront la Communauté de Communes du Provinois au conseil d'administration de l'Internat d'Excellence de Sourdun.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fêtes Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provenois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provenois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/24

Étaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéroux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL LEON BINET DE PROVINS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement renouvelés.

Considérant que le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées,

- Qu'il appartient au conseil communautaire de désigner deux représentants.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Valentin GRAJQEVCI, conseiller communautaire de Provins.
- Jean-Patrick SOTTIEZ, conseiller communautaire de Soisy-Bouy,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée,

Décide qu'à l'unanimité, Valentin GRAJQEVCI et Jean-Patrick SOTTIEZ, conseillers communautaires titulaires représenteront la Communauté de Communes du Provinois au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Léon Binet de Provins.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "DU PROVINOIS" at the bottom, separated by two stars. In the center, there is a coat of arms featuring a horse and a plow.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/25

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A INGENIERIE DEPARTEMENTALE 77

Le conseil communautaire,

Considérant que, la Communauté de Communes est invitée à désigner un représentant pour siéger, au sein du collège des EPCI à fiscalité propre.

Monsieur Tony PITA, conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges, est candidat.


Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la proposition de vote à main levée.

Désigne à l'unanimité, Monsieur Tony PITA, conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges comme représentant de la Communauté de Communes du Provinois pour siéger à l'assemblée générale ainsi qu'au conseil d'administration de l'Ingénierie Départementale 77 (ID77).

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 57

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 63
Séance : n°2/26

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), François MORIN - Suppléant (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Claude BONICI (Poigny) Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – REGIME GENERAL

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que par délibération du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a institué à compter du 1^{er} Janvier 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire intercommunal,

Considérant l'état reçu du S.M.E.T.O.M - G.E.E.O.D.E qui permet de calculer le taux de la T.E.O.M 2026 à partir d'une estimation des bases d'impositions transmises par les Services Fiscaux.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de voter un taux de T.E.O.M qui doit permettre de couvrir la dépense supportée par le budget communautaire,

- Que le montant de la participation due par la Communauté de Communes du Provinois au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E au titre de l'année 2026 s'élève à 6 204 772.17 €
- Qu'il est proposé de voter un taux 2026 de T.E.O.M de 16,33 %.

Ne prend pas part au vote :
Eric JEUNEMAITRE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

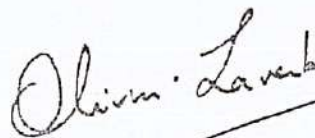
Vote le taux 2026 de T.E.O.M pour le régime général à 16,33%

Dit que ce taux est applicable sur le territoire des 39 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Provinois.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2/27

Etaients présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'AJECTA

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le courrier de Monsieur Guillaume GRISON, Président de l'AJECTA, en date du 20 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de « Promotion du Tourisme »,

Considérant que l'association AJECTA contribue par ses activités à cette promotion du territoire,

Considérant que pour son projet global de restauration de la rotonde de Longueville, l'AJECTA a fait une demande de travaux d'urgence auprès de ses soutiens et partenaires habituels : DRAC, CD77, et Région IDF.

Considérant qu'en raison de la dernière réforme ferroviaire, la rotonde de Longueville est devenue propriété de l'Etat en janvier 2020.

Considérant que la Région ne peut pas aider l'AJECTA compte tenu du nouveau propriétaire.

Considérant le calendrier imposé par le permis de construire et les subventions accordées par la DRAC imposant un commencement des travaux avant fin 2026,

Considérant que pour y faire face, le Président de l'AJECTA sollicite de la part de la Communauté de communes du Provinois une subvention exceptionnelle.

Considérant qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 18 000 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 18 000 € (dix-huit mille euros) en faveur de l'AJECTA.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 57

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 63
Séance : n°2/28

Etaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUBE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreau), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui indique que par courrier en date du 2 février 2026, Monsieur Grajčevci, Président de la Mission Locale du Provinois sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir le Forum de l'emploi et de la Formation « Au cœur des métiers »),

Considérant que cet évènement a réuni près de 1300 visiteurs et environ 200 professionnels,

Considérant que cette année, l'évènement a également accueilli le Forum départemental des métiers de l'enfance et de la petite enfance et a permis de réunir professionnels, partenaires et visiteurs autour de la découverte des métiers,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.


Ne prend pas part au vote :
Valentin GRAJČEVCI


A l'unanimité,

Décide d'attribuer à la Mission Locale du Provinois une participation exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du Forum de l'emploi et de la formation « Au cœur des métiers »).

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.